

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

MARDI 11 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 066-216600304-20250311-11032025_01-DE

L'an deux mille vingt-cinq le onze Mars à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 06.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 07

Délibération n° 01/2025 – N ° 11032025_01

OBJET : Demande de subvention – DETR 2025 programme « Rénovation et Réhabilitation partielle du Mas de Las Fonts » dans le cadre la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'opération : « **la Rénovation des granges** ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mas de Las Fonts nécessite des travaux de restauration sur les différents sites suivants : l'édifice roman, le logement du Maître, les logements des ouvriers, l'enceinte du mas, sa cour intérieure et les bâtiments servant de bergerie et d'écurie. Depuis mars 2023, la toiture en fibrociment (amiante) de la bergerie et de la grange, menace de se désolidariser de la charpente ayant pour conséquences l'aggravation des désordres du chevet de l'église romane. (Monument inscrit). Des travaux provisoires (bâches et sac de sables) ont été entrepris, en attendant de réaliser des travaux pérennes sur l'ensemble de la toiture de la bergerie et de la grange.

Il rappelle également à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 12.12.2023, l'a autorisé à déposer auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales, un dossier de demande de subvention dans le cadre du DSIL2024. Après différents échanges avec les services de l'Etat, il est convenu de faire évoluer ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DETR 2025 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération « **la rénovation des granges** » du Mas de las Fonts.

Le montant des travaux est estimé à 799 600.00 euros H.T, la maîtrise d'œuvre à 90 144.55 euros H.T soit un coût total de 889 744.55 euros H.T suivant le plan de financement ci-après :

Financements	à préciser le cas échéant	Montant (HT)	Taux
Fonds européens		0,00 €	0,00%
DETR		300 000,00 €	33,72%
à préciser	aide drac architecte	0,00 €	0,00%
Sous-total aides publiques		300 000,00 €	33,72%
Autres aides non publiques	PAP	167 000,00 €	18,77%
à préciser	Fondation du Patrimoine	223 125,50 €	
Sous-total autres aides non publiques		390 125,50 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	199 619,05 €	
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	199 619,05 €	22,44%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		889 744,55 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention DETR 2025 et autorise Mr le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire – Bruno VALIENTE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

MARDI 11 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

13 MARS 2025

ID : 066-210600304-20250311-11032025_01-DE

L'an deux mille vingt-cinq le onze Mars à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 06.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 07

Délibération n° 01/2025 – N ° 11032025_01

OBJET : Demande de subvention – DETR 2025 programme « Rénovation et Réhabilitation partielle du Mas de Las Fonts » dans le cadre la dotation d'équipements des territoires ruraux pour l'opération : « **la Rénovation des granges** ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mas de Las Fonts nécessite des travaux de restauration sur les différents sites suivants : l'édifice roman, le logement du Maître, les logements des ouvriers, l'enceinte du mas, sa cour intérieure et les bâtiments servant de bergerie et d'écurie. Depuis mars 2023, la toiture en fibrociment (amiante) de la bergerie et de la grange, menace de se désolidariser de la charpente ayant pour conséquences l'aggravation des désordres du chevet de l'église romane. (Monument inscrit). Des travaux provisoires (bâches et sac de sables) ont été entrepris, en attendant de réaliser des travaux pérennes sur l'ensemble de la toiture de la bergerie et de la grange.

Il rappelle également à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 12.12.2023, l'a autorisé à déposer auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales, un dossier de demande de subvention dans le cadre du DSIL2024. Après différents échanges avec les services de l'Etat, il est convenu de faire évoluer ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DETR 2025 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'opération « **la rénovation des granges** » du Mas de las Fonts.

Le montant des travaux est estimé à 799 600.00 euros H.T, la maîtrise d'œuvre à 90 144.55 euros H.T soit un coût total de 889 744.55 euros H.T suivant le plan de financement ci-après :

Financements	à préciser le cas échéant	Montant (HT)	Taux
Fonds européens		0,00 €	0,00%
DETR		300 000,00 €	33,72%
à préciser	aide drac architecte	0,00 €	0,00%
Sous-total aides publiques		300 000,00 €	33,72%
Autres aides non publiques	PAP	167 000,00 €	18,77%
à préciser	Fondation du Patrimoine	223 125,50 €	
Sous-total autres aides non publiques		390 125,50 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	199 619,05 €	
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	199 619,05 €	22,44%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		889 744,55 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention DETR 2025 et autorise Mr le Maire à déposer le dossier auprès des services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Le Maire – Bruno VALIENTE

